



Invitation presse du CHU de Toulouse

Toulouse, le 2 octobre 2013

Les aumôneries du CHU : un accompagnement religieux et spirituel des personnes hospitalisées

Les aumôneries du CHU vous ouvrent leurs portes

Venez découvrir ce service, leurs équipes, leur travail, autour d'un moment de convivialité et d'échange.

**Journée portes ouvertes des aumôneries du CHU de Toulouse,
jeudi 3 octobre 2013 de 14h à 17h30,
hôpital Purpan, pavillon administratif - annexe 1 (derrière la chapelle),
place du Docteur Baylac à Toulouse.**

Les aumôneries, une présence spirituelle respectueuse de la diversité et de la laïcité

Dans un pays où la laïcité est l'un des fondements essentiels de la République, on pourrait être surpris de découvrir qu'il existe au sein du CHU un service d'aumônerie avec des représentants des cultes. La charte du patient hospitalisé du 2 mars 2006 énonce clairement que les croyances de la personne hospitalisée doivent être respectées.

Ainsi, dans le cadre du règlement intérieur du CHU et dans le respect de la charte de la laïcité, le service des aumôneries offre une présence, répond aux demandes de visites, d'écoute, d'accompagnement et de soutien des personnes malades. En respectant le cheminement de chacun, le service des cultes répond aux demandes spirituelles et religieuses. Il est à la disposition des patients, des familles et des personnels. La demande peut être faite directement à l'aumônerie ou par l'intermédiaire de l'équipe soignante.

Extrait du point n° 8 de la Charte de la personne hospitalisée.

« L'établissement de santé doit respecter, les croyances et convictions des personnes accueillies. Dans les établissements de santé publics, toute personne doit pouvoir être mise en mesure de participer à l'exercice de son culte (recueillement, présence d'un ministre du culte de sa religion, nourriture, liberté d'action et d'expression, rites funéraires...).

Toutefois, l'expression des convictions religieuses ne doit porter atteinte ni au fonctionnement du service, ni à la qualité des soins, ni aux règles d'hygiène, ni à la tranquillité des autres personnes hospitalisées et de leurs proches. Tout prosélytisme est interdit, qu'il soit le fait d'une personne hospitalisée, d'un visiteur, d'un membre du personnel ou d'un bénévole. »

Contact presse :

- **CHU DE TOULOUSE, DIRECTION DE LA COMMUNICATION, HOTEL-DIEU SAINT-JACQUES,**
Dominique Soulié - tél. : 05 61 77 83 49 - mobile : 06 27 59 58 96 - courriel : soulie.d@chu-toulouse.fr